



Reception; litiges; mensonges, forcing

Par **nina85**, le **12/03/2012** à **16:28**

BONJOUR;

(nous avons 77 et 84 ans; ALD)épuisés par son chantage et mauvaise fois;
suite a sinitre des eaux, une rénovation intérieure qui a durée 14 mois au lieu de 5;(pas un ccmi) elec et plomberie refaites à neuf AUX NORMES §,etc;

nous avons initié et payé un Expert pour faire le PV de réception; plusieurs malfaçons mineures(DTU) et et sur-facturations pour travaux qui font partis du contrat ferme et définitif;avoir manquants, erreur de calculs, ...

2 jours avant la fin des 30 jours alloués par le PV, le MO-constructeur,veut son menuisier à 08 hrs; sans notre accord préalable et surtout et REFUS DE NOUS DIRE pour quels travaux et la durée de l'intervention;- on refuse par tel et email:

Nous venons de recevoir LRAR disant que nous avons refusé plusieurs RDV il ment;et que nous refusons les réparations;

Notre expert nous dit de voir un avocat et ne répond pas à nos appels tel, ni email: nous préférons avoir un arrangement a l'amiable;

il y a Aussi des malfaçons ou désordres par ses sous traitants ; élec, peinture, plomberie; personne ne s'est manifesté;

le constructeur n a pas donné dans les 30 jours demandés dans PV -mémoire définitif des travaux; aucune n a jamais été faite;

IL ne reconnait pas ses tords, ni malfaçons;ni le faits qu il nous doit des avoir pour travaux non réalisées ou oubliés;

AVONS NOUS FAIT ERREUR DE l empêcher d entrer ?

Que devons nous faire maintenant?

nous n avons pas d aide juridique de notre assureur;

GRAND MERCI POUR TOUTE AIDE QUE VOUS POUVEZ NOUS DONNER